N° 3116 — 6e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 9 Mai 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

Abonnement continue sauf avis contraire

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

A ANVERS

L'Exposition universelle qui s'est ouverte samedi à Anvers a été pour la France l'occasion d'un nouveau et brillant succès dans ces luttes pacifiques de l'industrie et de la science, où, comme l'a dit en termes si heureux M. l'ambassadeur Bourée, les peuples, au lieu de se diviser, mêlent et solidarisent leurs intérêts, et préparent à l'humanité des destinées meilleures.

La regrettable abstention officielle du gouvernement belge, lors de notre Exposition de 1889, n'avait pas permis à la République française de participer officiellement à la fête du travail et de la paix à laquelle la Belgique convie les nations du monde entier!

Mais la bienveillance avec laquelle le gouvernement républicain avait accueilli l'invitation de nos voisins du nord, son empressement à accorder au comité français une subvention assez élevée, avait permis à nos concitoyens de donner libre cours à leur esprit d'initiative et à leur activité, et sous la direction expérimentée et dévouée de MM. Muzet, commissaire général, et Ch. Rolland, délégué de la section française, l'exposition des industriels, commerçants et artistes de notre pays a pris une importance et un intérêt qui, de l'aveu de tous, la classent la première parmi les expositions étrangères.

Aussi les témoignages de reconnaissances et de sympathie n'ont-ils pas manqué, samedi, à Anvers, aux nombreux Français venus pour assister à l'inauguration de l'Exposition de Belgique.

Dans cette grande cité flamande par excellence, où les tendances allemandes s'accusent, dit-on, trop volontiers, c'était à qui nous serait fête et nous prodiguerait les attentions les plus cordialement amicales.

Le ministre des travaux publics et du commerce, M. de Bruyn, député flamand de Termonde, le secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition, M. de Ramaix, député d'Anvers, le président du syndicat de la presse anversoise, M. Goemaere, ont, à l'envi, couvert de fleurs la France et les Français.

Et le rédacteur d'un journal anglais, au côté duquel nous étions placé, au banquet du Grand Hôtel, nous demandait flegmatiquement si nous n'allions pas profiter de cet enthousiasme débordant de nos amis les Belges pour ajouter une troisième alliance à l'entente franco-russe.

C'est qu'en effet, elle s'est affirmée à ce banquet, cette entente franco-russe, dont parlait avec une pointe de malice notre confrère d'outre-Manche. Et la manifestation en a été d'autant plus émouvante qu'elle était plus inopinée et plus inattendue.

Le commissaire de la section russe, M. de Broninski, chambellan de l'Empereur, qui était présent, comme tous ses collègues des sections étrangères (à l'exception du commissaire allemand qui avait eu le tact de s'excuser), se leva à son tour, après MM. Bourée, de Bruyn, de Ramaix et Muzet, et il prononça ces simples paroles :

« C'est à vous, les Français et les Belges, qu'appartient l'honneur d'être les dépositaires de l'éloquence; nous, nous parlons mal, mais le cœur seul inspire nos paroles.

« C'est pourquoi je ne vous dirai que trois mots qui sont sur les lèvres de tous en Russie, trois mots qui brillent des plus jusqu'à l'habitant de la plus pauvre isba : « Vive la France! »

On juge de l'effet produit par cette déclaration si laconique et si expressive à la fois, et par ce cri final prononcé d'une voix forte et vibrante!

On devine les acclamations qui jaillirent de toutes les poitrines françaises.

Et bien, nos convives belges, personnages officiels et journalistes, ne furent pas moins empressés que nous à applaudir les paroles du représentant de la Russie.

Il semblait, en vérité, à ce moment, que fût définitivement cimentée cette « indestructible amitié » entre les deux pays, dont parlait M. l'ambassadeur Bourée, en rappelant le fameux décret rapporté par nos soldats, à Anvers même, à l'indépendance de la Belgique.

Cette fraternisation — pour nous servir de l'expression belge employée par M. le ministre de Bruyn — des Français et des Belges en une journée de fête internationale, n'aura évidemment qu'une influence restreinte sur le caractère de nos rapports officiels et de nos politiques extérieures respectives.

De semblables manifestations n'en ont pas moins l'avantage de resserrer des liens qui se sont parfois distendus, depuis que de cruels revers ont fait passer à un autre pays que la France la prépondérance en Europe; elles permettent aux sympathies profondes qui existent entre deux peuples, nés pour faire d'affriolés et d'ardents communs souvenirs, de s'affirmer avec force et avec éclat; elles contribuent enfin à dissiper les préventions et les malentendus.

N'avons-nous pas vu des confrères belges s'étonner des applaudissements par lesquels les Français saluaient les hymnes à la paix et aux luttes civilisatrices du travail entonnés par plusieurs orateurs à propos de la grande solennité à Verviers?

Tellement l'opinion européenne s'est habituée à considérer notre pays comme animé des sentiments les plus belliqueux et de la plus impatience d'hostilités que contient à grand peine la tutelle et parfois Triple-Alliance!...

Les représentants officiels de la Belgique ont bien voulu rendre hommage à l'empressement que la France avait mis à répondre à leur appel; ils ont proclamé l'Exposition française comme la plus importante et la plus remarquable : « Vous avez la palme des expositions étrangères, a dit M. de Bruyn dans son langage pittoresque; et l'honorable ministre a souligné, avec une amabilité que lui reprochent même certains journaux bruxellois, la délicate attention des exposants français qui seuls, sont offert à la reine des Belges un magnifique vase de notre manufacture nationale de Sèvres.

Ce sont là des paroles qui ne peuvent avoir qu'un sympathique écho au sein du peuple belge. Ce sont des faits dont l'influence se fera toujours sentir, si peu que ce soit, dans les relations ultérieures des deux pays.

C'est un résultat heureux et brillant, profitable à notre industrie et à notre commerce, et dont il faut hautement féliciter nos concitoyens qui l'ont obtenu.

Nous joignons sincèrement nos éloges à ceux qui, samedi, leur ont été prodigués.

Et nos félicitations s'adressent surtout aux trois vaillants Français qui, à travers toutes les difficultés et en dépit même d'obstacles inattendus, ont présidé avec tant de succès, chacun dans sa sphère respective, à cette patriotique entreprise : à notre éminent et dévoué ministre de France, M. Bourée; à l'habile et infatigable commissaire général de la section française, M. Alexis Muzet; et à son actif lieutenant, M. Charles Rolland, le si sympathique président de la Chambre de commerce française de Bruxelles, dont le dévouement et le zèle sont toujours, depuis de longues années, au service de la cause et des intérêts français en Belgique.

Georges ROBERT.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE

Séance du 7 Mai 1894

Avant la séance

Les terrains de zônes militaires

La président du conseil, le ministre de la justice, et le ministre de la guerre sont rendus aujourd'hui à la commission chargée de la proposition de M. de Mun relative à l'aliénation de terrains dans le rayon de la défense militaire.

Cette proposition avait été inspirée à son auteur par l'émoi de la vente à des étrangers de certains terrains du littoral, près de Toulon, sur des points d'où il est très facile de surveiller les mouvements de notre escadre.

M. de Mahy vous dit donc qu'on pût interdire par la loi la vente à des étrangers de terrains se trouvant dans ces conditions.

Les trois représentants du gouvernement ont fait des déclarations qui se résument ainsi :

Une loi de ce genre exposerait nos nationaux résidant à l'étranger à des représailles inévitables, en outre, elle serait pour ainsi dire inefficace. Si on veut en faire une loi de défense il est toujours possible de la rédiger pour cause d'utilité publique, si, cependant, l'acquisition n'a pas lieu, dans le cas de la recherchée en vue, on aura droit à un propriétaire qui ne pourrait acheter.

Il est rédigé de telle sorte qu'il ne vise pas la loi de donner à des étrangers ce qu'on serait excessif. La rédaction qui a été jugée sur les témoignages suffit à empêcher la vente par qui l'on voudrait de la propriété, il n'y a qu'à exercer un droit de préemption qui s'appliquerait à la loi, à ceux qui exploitent.

Si le bénéfice est complémentaire, la commission adoptera la proposition *sine die*.

L'état des fonctionnaires civils

M. Gerville-Réache dépose une proposition sur les pensions de retraite des fonctionnaires employés de l'Etat; ils ne peuvent pas, en propriétaire de concession, en être privés que pour les cas prévus par les lois et ordonnances de France, dans des conditions aussi peu efficaces et inhumaines; ce qui montre à la fois une grande lacune de la haute politique, diminution réglementaire accordée, remplissant des conditions de loi, ou d'un congé, ou de dommages-intérêts, ou de pensions, ou de dommages-intérêts, ou de pensions, ou de pensions et ... ne ... ne ... ne